

**COMPTE RENDU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE JAMETZ
Du 22 mai 2009**

Le 22 mai 2009, à 20 heures, le Conseil Municipal de la commune de JAMETZ, légalement convoqué, s'est réuni dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Mr LAMBERT Norbert, le Maire.

Présents : Mme HERBIN Eliane et, Mrs MINE Sébastien, BERT Patrice, DEHUT Bernard, GILMAIRE Fabrice, GERARD André, QUINTIN Pascal, Mr ROSQUIN Jean-Jacques, Mme GUITTON Gaëlle, LAMBERT Norbert,

Absent : Mr MALCUIT Ludovic

Ordre du jour :

- Nouveaux statuts du Syndicat des Eaux
- Affaire Aubry
- Contrat saisonnier
- Questions diverses

Délibérations :

- Le nouveau siège social du Syndicat des Eaux de la Région de Mangiennes est désormais situé à Spincourt 14 rue de l'Hôtel de Ville, ce qui entraîne une modification de ses statuts. Le Conseil Municipal accepte cette modification.
- Le Conseil Municipal, après délibération, décide à l'unanimité de déposer une plainte et de se constituer partie civile devant le Cabinet du Juge d'Instruction de VERDUN à l'encontre de Mr AUBRY Régis. Le Conseil Municipal autorise Mr LAMBERT Norbert à signer les documents et à représenter les membres du Conseil Municipal dans le cadre de cette affaire. Le Conseil accepte également de régler le montant de la consignation.
- Contrat Saisonnier pour l'arrosage des fleurs de la commune. Mr GERARD André reprend la place de Mme HERBIN Eliane à cette tâche. Le contrat est conclu pour une période allant du 1^{er} juin au 30 novembre et pour une durée hebdomadaire de 1h30.

Pour information :

- Fleurs : pour le fleurissement de la commune l'année prochaine, Mr LAMBERT soumet l'idée d'un BON D'ACHAT pour les habitants afin de fleurir les bacs se situant devant leur habitation. Cette idée sera débattue lors d'un prochain conseil.
- Abri bus : celui-ci se trouve en mauvais état, le Conseil décide donc de demander un devis pour sa réparation ainsi que des devis pour son remplacement. S'il est remplacé, le Conseil Municipal souhaite que ce soit par un abri en bois. Il est également demandé que soit installé un banc sous cet abri.

- Lavoir : le Maire informe le Conseil que le dallage et les bacs sont posés ainsi que les pieds des bancs.
- Réserve Incendie : afin de pouvoir bénéficier des subventions obtenues pour la création d'une réserve incendie les travaux devront commencer rapidement.
- Rue du Moulin, rue des Poulains et Petit Pont : en attente.
- Le cadastre du remembrement a été retrouvé et est consultable à la Mairie.
- Vous trouverez le Tour de Garde des Elections Européennes du 7 juin en pièce jointe.